

Commune de



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 28 MARS 2022 A 18h30**

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MEYRIE, convoqué le mardi vingt-deux mars, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Pascale BADIN, Maire.

**Etaient présents :** Pascale BADIN, Romain CANETTO, Paul MASSOT, Cathy DAY, Christel ICHIR, Blandine DESTOMBES, Olivier FASSION, Thierry BAS, Nathalie DUPIN, Jacqueline CHMILEWSKY, Claire BADIN.

**Excusé :** Alain CHMILEWSKY

---

**Ordre du jour :**

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2021,
3. Information des actes administratifs signés par Madame le Maire,
4. Informations relatives à l'urbanisme,
5. Délibération pour l'approbation du compte de gestion définitif de l'année 2021 de Madame la Trésorière,
6. Délibération pour le vote du compte administratif de l'exercice 2021 et l'affectation des résultats de l'année 2021,
7. Délibération pour le vote du budget primitif 2022,
8. Délibération pour le vote des taux des 2 taxes directes locales,
9. Délibération pour une demande de subvention à la région pour un projet de pump-track,
10. Délibération pour la désignation d'un représentant pour siéger au sein de la commission intercommunale d'accessibilité de la CAPI,
11. Questions diverses.

- 
1. Madame Blandine DESTOMBES est désignée secrétaire de séance.

**Inscription des questions diverses**

- projet "terre de jeux" 2024
- Biennale du cirque
- Bal de l'été
- Indemnisations barrières endommagées de la médiathèque
- permanences bureau de vote élections présidentielles
- CCAS – dates des manifestations
- CAPI RAID
- journée de l'environnement le 30/04/2022
- nouveau locataire dans le bâtiment de « l'ancienne mairie »

- modification des horaires d'ouverture de la mairie

## **2. Approbation du procès verbal de la séance du 26 novembre 2021**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du conseil municipal du 26 novembre 2021. N'ayant pas reçu de remarques, le PV est approuvé à l'unanimité.

## **3 .Information des actes administratifs signés par le Maire et des indemnités des élus pour 2021 :**

Par délibération n°20200526MDEL11 du 26 mai 2020, le conseil municipal a consenti au Maire certaines délégations. Madame le Maire informe l'assemblée des décisions qu'elle a prises depuis le dernier conseil municipal.

Par ailleurs, selon la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, les communes doivent préparer un état annuel des indemnités perçues par les élus. Madame le Maire donne lecture du tableau nominatif des indemnités pour l'année 2021.

## **4. Informations relatives à l'urbanisme :**

Madame Claire BADIN informe l'assemblée des autorisations d'urbanisme prises depuis la séance du 26 novembre 2021.

## **5. Approbation du compte de gestion 2021 :**

Madame le Maire, porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal le compte de gestion définitif en indiquant qu'elle le signera électroniquement, comme prévu dans le cadre de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière à laquelle la commune adhère.

Elle précise que les dépenses et les recettes effectuées pour l'exercice 2021 en fonctionnement et en investissement sont conformes au compte administratif 2021.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2021 avec les résultats suivants :

<u>Résultat de clôture de la section de fonctionnement :</u>	<b>+ 258 423,18 €</b>
<u>Résultat de clôture de la section d'investissement :</u>	<b>- 17 969,40 €</b>

Après en avoir délibéré les membres présents du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte de gestion de Madame la Trésorière.

## **6. Approbation du compte administratif 2021 et affectation des résultats :**

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les dépenses et les recettes effectuées en 2021 en fonctionnement et en investissement. Elle précise qu'elles sont conformes au compte de gestion de Madame la Trésorière.

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses de l'exercice 2021 :	469 296,84 €
Recettes de l'exercice 2021 :	<u>727 720,02 €</u>
Soit un excédent de l'exercice 2021 de :	+ 258 423,18 €
Report 2020 :	+ <u>0 €</u>
<b>Soit un excédent de clôture de :</b>	<b>+ 258 423,18 €</b>

### **Section d'investissement :**

Dépenses de l'exercice 2021 :	292 247,56 €
Recettes de l'exercice 2021 :	<u>274 278,16 €</u>

<b>Soit un déficit de l'exercice 2021 de :</b>	<b>- 17 969,40 €</b>
Report 2020	- <u>178 861,78 €</u>
<b>Soit un déficit de clôture de :</b>	<b>- 196 831,18 €</b>

Madame le Maire, après avoir présenté les comptes 2021, donne la parole à M. Romain CANETTO et quitte la salle. Celui-ci demande aux membres présents du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2021.

Après discussions et délibérations, le Maire ne prenant pas part au vote, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent à l'unanimité le compte administratif 2021,
- Donnent quitus à Mme le Maire de la bonne gestion de la Commune.

#### **Détermination et affectation du résultat**

Madame le Maire annonce que le besoin net de financement de la section d'investissement est de **196 831,18 €**

Madame le Maire propose, suite à la détermination du résultat en instance de la section de fonctionnement, **258 423,18 €**, d'affecter :

- La somme de **196 831,18 €** en recette d'investissement au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)
- la somme de **61 592 €** en recettes de fonctionnement au compte R 002 (excédents de fonctionnement reportés)

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal acceptent à unanimité l'affectation proposée par Madame le Maire.

#### **7. Approbation du budget primitif 2022 :**

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif d'un montant global de **1 323 894,18 €** pour l'exercice 2022.

#### **Section de fonctionnement :**

Dépenses : **779 072 €**

Recettes : **779 072 €**

#### **Section d'investissement :**

Dépenses : **544 822,18 €**

Recettes : **544 822,18 €**

Après discussions et délibérations, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le budget primitif 2022, tel que présenté ci-dessus.

#### **8. Vote du taux d'imposition des deux taxes locales :**

Madame le Maire annonce, qu'il convient, pour l'exercice 2022, de voter le taux des 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Pour information, elle rappelle que la taxe d'habitation continue à être perçue par la commune pour les résidences secondaires suivant le taux voté en 2019, maintenant figé de 7.07 %.

VU l'état 1259 de notification des bases d'imposition de 2022 communiqué par les services fiscaux ;

VU le budget primitif pour l'année 2022 qui s'établit en dépenses et en recettes pour le fonctionnement, à 779 072 € et pour l'investissement en dépenses et en recettes à 544 822,18 € ;

Madame le Maire propose de reconduire les taux de 2021, elle propose à l'assemblée de voter comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : **42.03 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **57,85 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2021 et décide de voter les taux des 2 taxes pour l'exercice 2022 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : **42.03 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **57,85 %**

#### **9. Projet d'installation d'un circuit de pump-track – demande de subvention à la région Rhône-Alpes :**

Madame le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre du projet d'installation d'un circuit de pump-track, un dossier pour solliciter l'octroi d'une subvention, a été déposé auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le programme des « aides à la création des équipements sportifs », selon le plan de financement ci-après :

Financement	Montant subvention
Département	25 450 € HT
Région	48 900 € HT
Sous-total (total des subventions publiques)	74 350 € HT
Autofinancement	23 455 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>97 805 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la proposition de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le programme des « aides à la création des équipements sportifs » et autorise Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **10. Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger à la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI).**

Madame le Maire informe les membres présents du Conseil Municipal que, suite à la création d'une commission intercommunale d'accessibilité au sein de la CAPI, lors du conseil communautaire du 10 février dernier, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de MEYRIE lors des réunions de cette commission.

Elle précise que cette commission est chargée d'évaluer l'accessibilité de la voirie communautaire, des espaces publics intercommunaux, des transports et des bâtiments communautaires classés ERP,

d'établir un rapport annuel, d'organiser un dispositif de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite et handicapés, tenir à jour la liste des établissements qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapés et aux personnes âgées.

Election d'un délégué titulaire et un délégué suppléant à la commission intercommunale d'accessibilité de la CAPI.

Sont candidats :

Délégué Titulaire : Pascale BADIN

Délégué Suppléant : Paul MASSOT

Le Conseil municipal a élu à l'unanimité :

**Délégué Titulaire : Pascale BADIN**

**Délégué Suppléant : Paul MASSOT**

Pour représenter la commune au sein de cette commission.

## 11. Questions diverses

### - projet "terre de jeux" 2024

L'école est inscrite pour les 30 minutes de sport journalières. Des projets d'activités sont à l'étude. Ces 30 minutes sont fractionnables et ne se substituent pas aux cours d'EPS. Des olympiades entre villages seront organisées.

### - Biennale du cirque

La biennale du cirque de la CAPI sera organisée le jeudi 9 juin au stade, le spectacle est à 19h. Buvette à l'étude.

### - Bal de l'été

Le choix du prestataire musical n'est pas arrêté.

### - Indemnisations barrières endommagées de la médiathèque

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu une première indemnisation qui va permettre de commander les barrières. La franchise et la vétusté seront remboursées ultérieurement.

### - permanences bureau de vote élections présidentielles

Madame le Maire présente et ajuste le tableau des permanences pour le premier tour des élections présidentielles.

### - CCAS – dates prévisionnelles des manifestations

Le marché aux fleurs le dimanche 8 mai 2022.

La fête des Mères le samedi 14 mai à 11h30.

Le repas du CCAS le samedi 4 juin 2022.

### - CAPI RAID

Il aura lieu à Meyrié les 11 et 12 juin.

### - journée de l'environnement

Elle est prévue le samedi 30 avril 2022.

### - nouveau locataire dans le bâtiment de « l'ancienne mairie »

Un nouveau locataire prendra possession des 2 locaux vacant dans le bâtiment de « l'ancienne mairie » à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour exercer une activité commerciale.

### - modification des horaires d'ouverture de la mairie

La permanence du samedi matin est décalé de 9h à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le repas du CCAS le samedi 4 juin 2022.

**- CAPI RAID**

Il aura lieu à Meyrié les 11 et 12 juin.

**- journée de l'environnement**

Elle est prévue le samedi 30 avril 2022.

**- nouveau locataire dans le bâtiment de « l'ancienne mairie »**

Un nouveau locataire prendra possession des 2 locaux vacant dans le bâtiment de « l'ancienne mairie » à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour exercer une activité commerciale.

**- modification des horaires d'ouverture de la mairie**

La permanence du samedi matin est décalé de 9h à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.



La secrétaire de séance,

Blandine DESTOMBES



Le Maire,

Pascale BADIN